

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 août 2013 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4437-13

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

12.1 Vérification de l'efficacité de la torchère en 2013.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4438-13

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 20 JUIN 2013**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur St-Georges
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 juin 2013 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 22 août 2013;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois de juin et juillet 2013;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours des mois de juin et juillet 2013, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'état des revenus et dépenses de la Régie au 30 juin 2013.

RÉSOLUTION NO: 4439-13

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1300454 à #C-1300555 inclusivement de même que les chèques
#P-1300238 à #P-1300339 inclusivement pour un déboursé total de
570 624.19\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4440-13

EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICE LOIGNON

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil entérine la décision prise par Monsieur Rosaire Paquet, contremaître, à l'effet d'embaucher rétroactivement au 17 juillet 2013, Monsieur Patrice Loignon, étudiant et domicilié à Saint-Côme-Linière, afin de combler le départ de Messieurs Vincent Boutin et Dominique Lévesque;

QUE Monsieur Loignon soit rémunéré au taux du salaire minimum applicable pour un maximum de 40 heures /semaine;

QUE Monsieur Loignon, en plus de travailler la semaine, aura comme tâche d'opérer l'écocentre les samedis avant-midi et ce jusqu'au 26 octobre prochain.

ADOPTÉE

PLAN DE COMMUNICATION

- Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud présente verbalement aux membres de ce conseil l'évolution de son dossier et ce depuis sa dernière rencontre avec ceux-ci.

RÉSOLUTION NO: 4441-13

MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Eric Maheux
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil mandate le ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4442-13

VIREMENT BUDGÉTAIRE 2013

CONSIDÉRANT que la Régie s'apprête à faire financer les travaux décrétés par son Règlement #45-10;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie soit autorisé à effectuer le virement budgétaire suivant :

Du poste #292-120-844 (remb. Int. Règl. #37-05)	263 200.00\$
Du poste #310-010-004 (remb. Cap. Règl. #37-05)	361 200.00\$
Au poste #399-045-001 (travaux soum. Règl. #45-10)	624 400.00\$

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé, suite à l'acceptation de ce virement budgétaire, à défrayer à partir de ces argents les dépenses suivantes et ce au montant opportun à savoir :

- Paiement final et complet à Entreprises GNP Inc. pour les travaux relatifs à ce règlement (estimation nette 278 714.26\$);
- Frais reliés au financement du règlement (estimé à 90 825.00\$);
- Remboursement d'une partie de l'emprunt temporaire effectué dans ce dossier (191 657.68\$).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4443-13

MANDAT AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à aller en appel d'offres publics et/ou sur invitation pour différents services et/ou fournitures nécessaires à la Régie au cours de l'année 2014, tel essence, diesel, granulats, location de machinerie, etc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4444-13

COLLECTE DE FEUILLES MORTES ET ARBRES DE NOËL

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2013 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2014 comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4445-13

COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement tiendra les 02 et 03 octobre prochain à Victoriaville son colloque annuel sur la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte 545.00\$ par membre pour s'inscrire à ces deux (2) jours;

CONSIDÉRANT le libellé de la résolution #3678-08 adoptée le 17 avril 2008;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise Madame Audrey Paquet, agente aux communications et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie à assister à cet événement;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4446-13

EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE

- CONSIDÉRANT** que la Régie a autorisé par l'adoption de sa résolution #4379-13 le 24 janvier 2013, Genivar Inc. à procéder en son nom à un appel d'offres sur invitation pour déterminer l'efficacité de destruction de la torchère au LET de Saint-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT** que Genivar Inc. a procédé le 11 juillet 2013 à cet appel d'offres auprès de quatre (4) entreprises spécialisées;
- CONSIDÉRANT** qu'en date du 13 août 2013, trois (3) entreprises avaient déposé une offre;
- CONSIDÉRANT** que sur les trois (3) offres de service reçues, deux (2) contiennent des dérogations que l'on ne peut qualifier de mineures;
- CONSIDÉRANT** que Madame Catherine Verreault de Genivar Inc. nous recommande d'accepter la plus basse soumission reçue, soit celle de SNC Lavallin Inc. Environnement et Eau au montant de 8 580.00\$ plus taxes, laquelle est conforme;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Madame Verreault et accorde à SNC Lavallin Inc. Environnement et Eau le mandat de déterminer l'efficacité de destruction de la torchère selon les documents et offres déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4447-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h28.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE